



**Portant nomination des membres  
d'Administration du Centre Communal d'Action  
Sociale**

Le Maire de SAINT GEORGES LES BAINS,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L123-6 et R 123-11,

Vu la délibération 2026-015 en date du 31 mars 2026 fixant le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS,

Vu la délibération 2026-034 en date du 5 juin 2026 modifiant le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS,

Vu l'affichage en Mairie et sur le site de la commune en date du 17 avril 2026,

Vu les propositions faites par l'UDAF et les associations

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Est nommée membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

- Mme Joce PERRET

**Article 2 :** Le présent arrêté sera notifié à Mme Joce PERRET.

**Article 3 :** La Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et dont une ampliation sera transmise à la Préfecture de l'Ardèche

Fait à Saint Georges les Bains, le 10 Juin 2026.

Le Maire,

**Geneviève PEYRARD.**